

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 09 juillet 2024

Le mardi 09 juillet 2024, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 02 juillet 2024 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Alain COLLIN, Nathalie DUPUY, Pierre HENNINOT, Cendrine LAGRANGE, Sandrine HIVERT, Guillaume DELPRAT, Christian BESSE, David SILVA.

Excusés : Emmanuel MOUTON a donné pouvoir à Nathalie DUPUY, Olivia DARTINSET a donné pouvoir à Guillaume DELPRAT, Philippe DUPUY a donné pouvoir à Pierre JAUBERTIE, Damien PASQUET a donné pouvoir à Sandrine HIVERT, Pauline AUBLANT a donné pouvoir à Cendrine LAGRANGE.

Absents : Carla ABREU, Julien GRUGET.

Présents : 11 Excusé : 5 Absente : 2 Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 h 30, Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I Décisions du Maire

a) Récapitulatif des décisions du Maire

II Commissions communales

a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions (si besoin)

III Comptabilité -Finances

a) Budget lotissement – devis complémentaire

b) Tarif des locations des salles communales

IV Création d'une salle de classe à usage périscolaire et scolaire

a) Autorisation de demande de subvention aux organismes financeurs

V Personnel

a) Autorisation de versement d'heures supplémentaires

b) Création d'un poste d'agent polyvalent en CDD

VI Grand Périgueux

a) Transfert de compétences Village de Vacances à Sorges et Ligueux

VII Foncier

a) Lotissement des Mouteix

b) Proposition de vente de la parcelle CHARBONNIER

c) Projet de convention « biens sans maîtres »

d) Convention de servitudes Enedis « secteur Babiaud »

VIII Campagne de stérilisation des chats

a) Proposition de convention

IX Bibliothèque

a) Adoption du règlement intérieur

b) Facturation pour perte ou détérioration de documents

X Appel aux dons pour l'Eglise Saint Jean

a) Délégation à Vergt Patrimoine

XI Questions diverses

I Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal :

Décision n° 12 : demande de subvention DETR – Eglise (phase n° 1- dépose du plafond + voûte)

Décision n° 13 : travaux de voirie 2024 : choix de l'entreprise

II Commissions communales

a) Compte-rendu par chaque responsable de commissions

Intervention de Michaël VIGIER

A propos des désordres constatés sur l'église, trois entreprises ont été consultées pour la dépose du plafond et de certains éléments de la voûte.

Une réunion avec la paroisse, Monsieur le Curé et le président de Vergt Patrimoine, René DUPUY, a été organisée. Il en ressort que la paroisse va financer une partie des travaux (dépose du faux plafond). D'autre part, l'association Vergt Patrimoine se propose de lancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine afin de récupérer des dons.

Concernant le bâchage de la toiture, il a été constaté des poches d'eau susceptible d'endommager de nouveau certains éléments de l'église (des dégâts sur l'orgue, le chauffage au sol et des murs ont été constatés). Une déclaration auprès de notre assureur sera réalisée.

Les travaux de l'espace de loisirs intergénérationnels débuteront en septembre pour une fin de travaux prévue fin novembre.

L'aménagement de la cour maternelle a commencé et devra se terminer avant la rentrée scolaire, sauf pour les plantations, qui seront réalisées à l'automne.

Intervention de Brigitte BAZINGETTE

Quelques informations sur l'école élémentaire qui a enregistré une légère diminution des effectifs. Durant l'année scolaire, la commune a financé le transport à la piscine de Niversac de 2 classes, ce qui a permis une initiation à la natation.

L'école maternelle a un effectif stable (très légère diminution). Il est prévu un projet d'achat de matériel pédagogique, financé par l'inspection académique, dans le cadre de l'aménagement de la cour maternelle

Enfin, les associations de parents d'élèves de la maternelle et de l'élémentaire envisagent de fusionner pour la rentrée.

Intervention de Nathalie DUPUY

Nathalie DUPUY a assisté au conseil d'école du collège. Le projet d'établissement du collège « réussite pour tous » a pour but d'accompagner l'ambition des élèves et leur permettre de devenir des citoyens. Les élèves ont également participé à des parcours artistiques, culturels et scientifiques où le collège a obtenu plusieurs prix.

Il a été noté un engouement pour la lecture, principalement chez les 6^{ème} avec un nombre de livres empruntés en nette augmentation. Côté négatif, les parents d'élèves se montrent de plus en plus difficiles, voire agressifs et côté élèves, des moqueries à caractère raciste sont en augmentation. Il est également noté le départ de Madame CAJAN, principale du collège

La réforme du collège a été évoquée, avec la création de groupes de niveau en mathématiques et en français. Les élus sont partagés sur le bien-fondé de cette réforme.

Concernant l'agenda municipal, la liste des commerçants, artisans et professionnels a été mise à jour avec Brigitte BAZINGETTE.

Dorénavant, les comptes-rendus du Conseil municipal, après approbation, seront intégrés sur le site, de même que les bulletins municipaux.

Enfin, une nouvelle demande de food-truck a été enregistrée, il s'agit d'un « Fish and Chips » et la gérante souhaite s'installer le lundi soir par quinzaine sur la place de la Halle.

Une discussion s'instaure concernant l'emplacement des food-trucks, pour certains positionnés place de la Halle, pour d'autres place Saint Jean.

Concernant la demande du food-truck, il semblerait que son affiche publicitaire soit maladroite et ambiguë. Nathalie DUPUY prendra contact avec la gérante pour clarifier la situation laquelle obtient cependant une autorisation pour s'installer place de la Halle, sachant que les commerçants de la Halle ont donné un avis favorable.

III Comptabilité - Finances

a) Budget lotissement - devis de travaux complémentaires

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise MURET, d'un montant de 10 386 € 50 HT, concernant des travaux à programmer dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal, rue Jean GRELLETY. Il précise que ces travaux sont destinés à boucher le fossé situé en fond de parcelles des futurs lots et à le canaliser afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

b) Détermination des tarifs des salles communales

Nathalie DUPUY fait part de la demande du gérant de l'atelier de théâtre, qui sollicite la mise à disposition de salles municipales pour donner des cours de théâtre.

A ce jour, ne s'agissant pas d'une association, il est rappelé que la gratuité n'est pas prévue pour les professionnels et que seules les associations, sous certaines conditions, peuvent bénéficier de la gratuité.

S'agissant de réservations périodiques, il convient donc proposer un tarif en complément des tarifs déjà attribués.

Après délibération, les tarifs sont les suivants :

Concernant les salles de la mairie, à savoir, Salle Raymond BIAUSSAT, Salle Collis, Salle Nino PAJOT (anciennement dénommée Grande Salle) et Petite Salle, les critères de gratuité sont les suivants :

- Associations communales,
- Associations « hors communes » à objet social (Asept, France Alzheimer, etc) ou artistique,
- Syndicats, partis politiques, professionnels de la commune, organismes divers pour des réunions publiques uniquement,
- Grand Périgueux, C.D.G., C.N.F.P.T., A.T.D., Département, Pays, syndicats publics, autres organismes publics financeurs, INSEE, Gendarmerie, Pompiers, MSA ou CPAM (pour les visites médicales par exemple).

Les cas où la location sera payante sont :

- Associations « hors communes » sans objet social ou artistique,
- Spectacles payants de musique ou de théâtre,
- Professionnels « hors communes »
- Partis politiques, syndicats représentatifs des salariés, professionnels de la commune pour des réunions ou rendez-vous de travail
- Organismes divers (chambre d'agriculture, etc) sauf réunion publique

Les tarifs sont les suivants :

Salles	½ journée	Journée	Forfait mensuel (2 h/semaine)	Forfait mensuel (4 h/semaine)	Forfait mensuel (1 jour/semaine)
Salle Raymond BIAUSSAT	40	70	40	100	175
Salle COLLIS	40	70	40	100	175
Salle Nino PAJOT - Grande Salle	60	100	60	150	240
Petite Salle	30	50	30	75	125

Décide :

Concernant les tarifs de la salle du fil d'Argent et du club house du rugby, les tarifs sont les suivants :

Salles	½ journée	Journée	Week-end	Observations
Club house du rugby	50	90	160	Gratuité pour l'UAV (rugby)
Salle du 3 ^{ème} âge	30	50	80	

- qu'une caution de 300 € sera demandée aux associations et particuliers qui loueront ces salles.

IV Projet de création d'une salle de classe à usage scolaire et périscolaire

a) Autorisation de demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une salle de classe à double usage, scolaire et périscolaire et demande à l'assemblée délibérante, qui accepte, l'autorisation de demander des subventions aux organismes financeurs.

V Personnel

a) Autorisation de verser des heures supplémentaires aux agents

Monsieur le Maire indique qu'il est parfois nécessaire de verser des heures complémentaires ou supplémentaires à des agents, en fonction des besoins de la collectivité (absence ponctuelle, remplacement d'agents, etc) et que le Conseil municipal doit en donner l'autorisation au maire.

Accord unanime des élus.

b) Création d'un poste d'agent polyvalent auprès des écoles

Le Conseil municipal se montre favorable à la création d'un poste d'agent polyvalent auprès des écoles (animation périscolaire, ménage, etc) d'une quotité de 22 h 10 à compter du 01 septembre 2024.

VI Grand Périgueux

a) Transfert de compétences du Village de Vacances à la commune de Sorges et Ligueux en Périgord

Considérant que le Grand Périgueux n'a pas de projet de réhabilitation et de reconversion du site, et, en accord avec la commune de Sorges et Ligueux en Périgord, souhaite retourner la compétence du Village Vacances à cette commune et qu'il apparaît judicieux de remettre à la commune de Sorges et Ligueux en Périgord l'exercice de cette compétence et d'en modifier le libellé dans les statuts de l'agglomération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence du Village de Vacances à la commune de Sorges et Ligueux en Périgord et la modification statutaire qui en découle.

VII Foncier

a) Lotissement des Mouteix

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition des parcelles appartenant à la SCI Les Mouteix. Il précise que cette acquisition doit permettre l'aménagement d'un lotissement et que cette opération sera portée principalement par la S.P.L.A. en partenariat et par convention avec la commune.

La commune se porte acquéreur des parcelles dans un premier temps et la SPLA les rachète, aménage et commercialise les parcelles.

Dans cette opération, la commune se porte garant des financements et à la fin de l'opération peut, soit apporter une participation d'équilibre soit recevoir un boni si l'opération est bénéficiaire.

Le Conseil municipal donne un accord de principe sur cette opération.

b) Proposition de vente de la parcelle de Patrice CHARBONNIER

Monsieur le Maire fait part du courrier de Patrice CHARBONNIER, propriétaire de la parcelle AE n° 116, contiguë aux services Techniques, lequel propose à la collectivité d'acquiescer ce bien.

L'acquisition de cette parcelle, d'une superficie de 917 m² avec une façade de 12 mètres sur une longueur de 77 mètres a peu d'intérêt pour la commune si ce n'est une éventuelle zone de dépôt supplémentaire pour les Services Techniques.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de faire une offre de 5 000 € à Monsieur Charbonnier.

c) Convention « biens potentiellement sans maître »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la proposition du SMBI du Bassin de l'Isle, lequel propose de conventionner avec la commune afin de définir des modalités d'incorporation dans le patrimoine de la collectivité des biens sans maître.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte les conditions de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

d) Convention de servitude avec Enedis - secteur de « Babiaud »

Monsieur le Maire indique que dans le cadre d'aménagement électrique dans le secteur de Babiaud, Enedis a fait parvenir une convention de servitudes destinée à définir les droits et obligations de chaque partie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VIII Campagne de stérilisation des chats errants

a) Proposition de convention avec SOS Chats Libres

Nathalie DUPUY indique que l'association « SOS Chats Libres » a fait parvenir un projet de convention concernant la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants non identifiés et sans propriétaire. Elle indique que de nombreux points posent problème et propose d'apporter des modifications, unanimement acceptés par l'assemblée délibérante.

Il conviendra maintenant de prendre langue avec l'association afin de leur faire part de nos divergences sur certains points de la convention.

IX Bibliothèque

a) Adoption du règlement intérieur

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur.

b) Facturation pour perte ou détérioration de documents

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de réglementer les pertes ou détérioration de documents (livres/ CD/ DVD) mis à disposition de la bibliothèque municipale.

Il propose qu'après avoir effectué 2 relances aux familles redevables, un avis des sommes à payer leur soit directement envoyé par le service de gestion comptable de Périgueux.

Il précise que les tarifs seront établis en fonction de la grille de facturation de la Bibliothèque Départementale de Prêt (B.D.P. 24)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré demande d'adresser un avis des sommes à payer aux familles redevables (somme supérieure ou égale à 15 €) et fixe le montant des ouvrages en fonction de la grille tarifaire de la B.D.P. 24.

X Travaux de restauration de l'Eglise - Appel aux dons

a) Délégation à Vergt Patrimoine

Monsieur le Maire indique qu'une campagne d'appel aux dons et la mise en place d'une souscription publique par convention avec la Fondation du Patrimoine est envisagée.

Il rajoute que l'association Vergt Patrimoine se propose de porter cette opération et qu'il convient de lui donner délégation.

Aussi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal donne délégation à l'association Vergt Patrimoine pour réaliser la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

XI Questions diverses

Christian BESSE signale que lors de travaux sur le trottoir dans la Grand Rue, l'entreprise a colmaté avec du goudron au lieu de mettre du béton lavé.

Il demande également où on est la situation avec Didier PEYREBRUNE lequel s'est permis d'installer illégalement un poulailler d'une surface conséquente, sur un terrain communal contigu aux H.L.M où il réside., route de Peyrefond. Ce dernier semble aussi laisser son chien constamment attaché et interdire l'accès sur le terrain communal aux enfants de l'immeuble. Un courrier lui sera adressé pour rappeler la réglementation, la non-maltraitance aux animaux et les règles de civilité.

Pierre HENNINOT signale que, rue du château vieux, les caniveaux réparés gracieusement par l'entreprise MURET se descellent à nouveau. Le souci vient que des riverains se garent le long du trottoir opposé et obligent les véhicules à se déporter et à rouler sur les caniveaux. La solution serait d'interdire le stationnement le long du trottoir afin de permettre aux véhicules de rouler dans l'axe de la route sans empiéter sur les caniveaux.

L'ordre du jour est levé à 20 h 20.

Signature du Maire

Signature du secrétaire